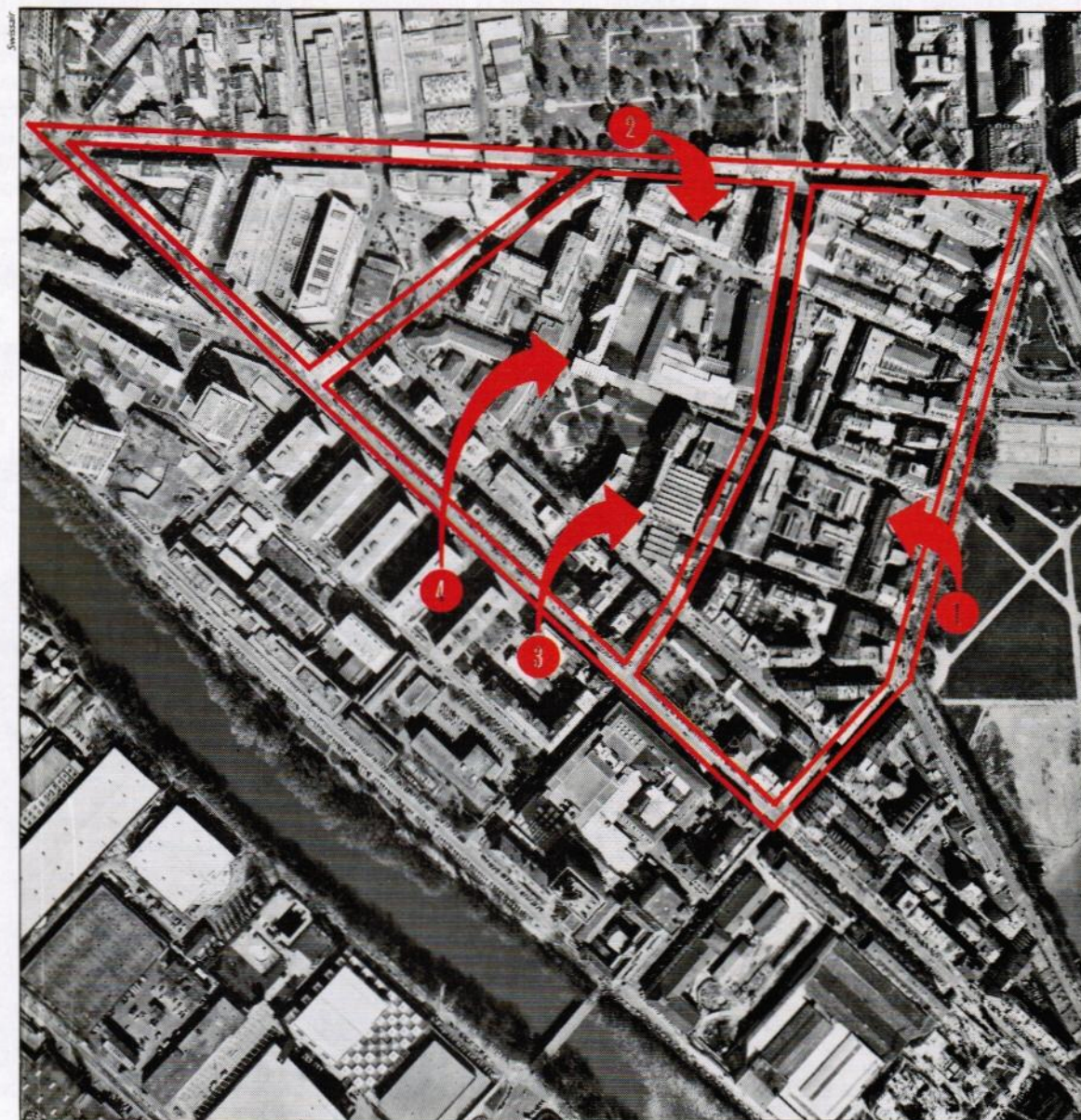


Genève desserre la ceinture



En projet, le découpage de la ville en îlots, ici la Jonction.

- ① Savoises: 333 habitants, à l'hectare; espaces publics à dégager.
- ② Gourgas: 228 (pointe Dufour comprise).
- ③ Les terrains de la SIP: densification, extrême en cours.
- ④ Extension d'école sur la rue Gourgas, coupée.

Faut-il cesser, dans une Genève qui étouffe, de «construire la ville en ville»? Deux projets d'urbanisme lancent un vaste débat.

Genève se bourre. En ville, chaque interstice, chaque espace «résiduel» est exploité jusqu'aux limites réglementaires: cours comblées, bâtiments surélevés, sous-sols atteignant 6 ou 7 étages au centre. Un bourrage, admis, voulu même par les autorités pour réimplanter l'habitat en ville et atténuer — espérait-on — la crise du logement.

Ainsi, en dix ans, Genève a «gagné» 13 000 habitants. Résultat, la ville la plus dense de Suisse (110 habitants à l'hectare, le double de Zurich, plus du double de Lausanne) continue à densifier.

Jusqu'à l'étouffement? A en croire le radical Michel Rossetti, conseiller administratif de la Ville de Genève, on en est proche. Continuer à «construire la ville en ville» n'est tout simplement «plus possible». C'est le pavé lancé dans la mare par le projet «Genève 2001, options d'une politique urbaine», ébauche de plan directeur de la ville réalisé par ses services. Mais comment mesurer le seuil de l'insupportable? La densité de

Genève peut paraître dérisoire face à celle de Victoria, à Hongkong: plus de 2000 habitants à l'hectare. Pour le géographe Claude Raffestin, c'est un critère qui ne signifie pas grand-chose. Il divise artificiellement les espaces partagés. Genève bénéficie en revanche d'un indice de concentration satisfaisant — indice qui mesure l'espace dont peut disposer chaque habitant.

Et pourtant, de l'avis de nombreux urbanistes, plusieurs quartiers, comme les Pâquis ou les Eaux-Vives, sont saturés. Non seulement par la densification, mais aussi par un visiteur encombrant: l'automobile. «La voiture a déna- ▶▶▶

►►► *turé l'espace urbain*», estime le couple d'architectes Arlette et Jean-Pierre Ortis, qui ont coordonné les études pour «Genève 2001». Les artères à grand trafic coupent la vie de quartiers bien urbanisés (Florissant) et l'accès aux plans d'eau (quais de l'Arve ou berges du lac). Sans compter que les nuisances (bruit, pollution) réduisent les marges de la construction.

Des «îlots primaires»

Pour y remédier, «Genève 2001» propose le découpage de la ville en «îlots primaires», sur un modèle largement appliqué en Suisse alémanique: des ensembles résidentiels à quelques ruelles, sur lesquelles la circulation serait modérée et le parcage pourrait être réservé. Chaque îlot disposerait de commerces, d'espaces publics. Le moyen, enfin, de donner au relief urbain une morphologie cohérente? Pressé par les intérêts

Plainpalais (Cluse), leur extension s'est faite dans des bâtiments provisoires, sur la rue. Un autre signe vient des habitants eux-mêmes. De plus en plus remuantes, les associations de quartier font front contre des projets immobiliers. Empêchant par exemple, aux Acacias, la construction de deux immeubles de logements bon marché sur un parc. Le signe politique le plus clair du ras l'bol est venu il y a un an, lors du refus, en votation, d'une école à Vermont: elle devait être construite sur un parc, espace de respiration au milieu d'immeubles d'habitation en demi-cercle.

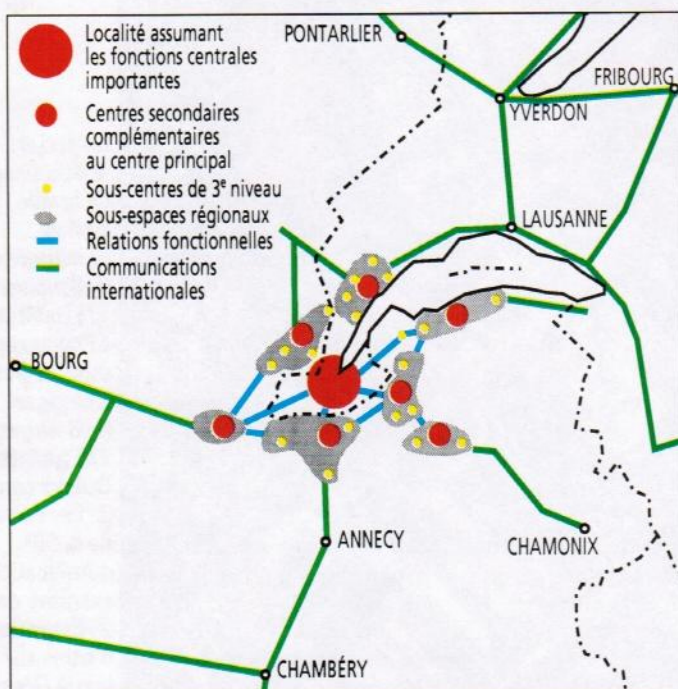
«Genève 2001» marque un tournant. Après l'ère des grands plans d'urbanisme, lancés au début du siècle et jamais réalisés, puis celle de l'expansion tentaculaire de la ville dans l'après-guerre, Genève est entrée au début des années septante, comme la plupart des cités européennes, dans l'urbanisme dit «de la troisième génération»: la pro-

veloppement», où les autorisations de construire doivent être précédées de «plans localisés de quartier» aux règles précises.

Tout compris, le territoire de la ville permettrait encore d'aménager 24 000 logements et 24 000 places de travail. En proposant de renoncer aux démolitions-reconstructions et aux surélévations dans la deuxième ceinture, «Genève 2001» en sacrifierait le quart, précise Jacques Vicari, vice-président de la Commission cantonale d'urbanisme. A compenser par le déclassement de la zone agricole aux abords de l'autoroute de contournement?

Déclassement agricole?

Coincée, au temps de Calvin, par ses fortifications, la cité empilait les étages. Aujourd'hui, elle s'arrête à une nouvelle ligne de «fortifications vertes»: la zone agricole. S'il est avalisé par le Conseil



La région, vue par les architectes d'Interassar



La densité des Eaux-Vives

privés et le besoin de logements, voulant satisfaire l'un et l'autre, l'Etat remplit aujourd'hui, au fur et à mesure, tous les espaces qui se libèrent. Et autorise des projets de plus en plus massifs: à Montbrillant, devant l'avenue de France (futur débouché de la traversée de la rade?), à la Jonction, sur les anciens terrains de la SIP ou aux Charmilles — là, les façades intérieures seront si enserrées que des miroirs seront installés pour refléter la lumière du soleil.

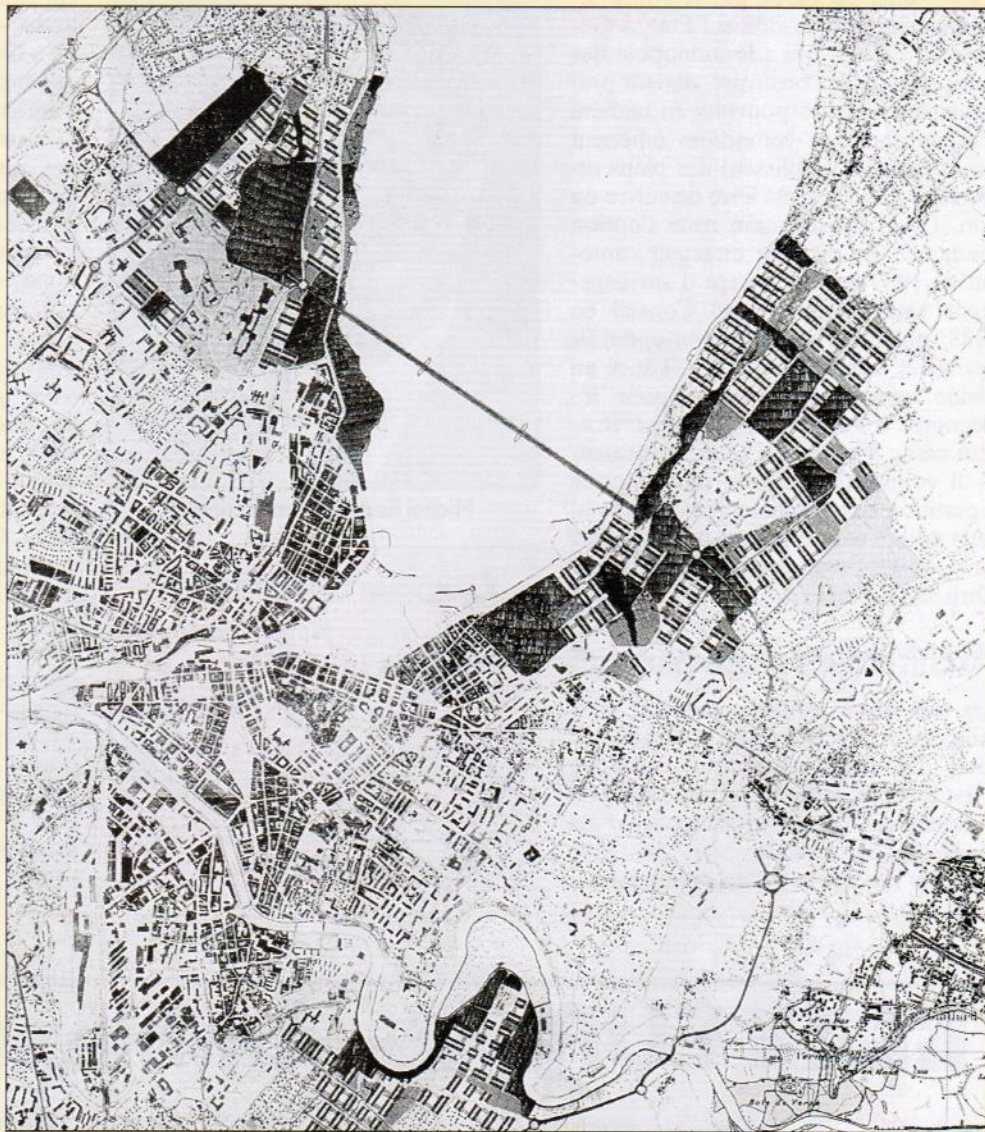
Un des signes de la saturation est le manque de place pour les équipements publics: Genève ne sait plus où mettre ses écoles. A la Jonction (Gourgass) ou à

gression de la ville est stoppée, on construit ou on reconstruit dans une aire circonscrite. Soit, à Genève, entre le cœur constitué par la vieille ville et la «ceinture Fazy», bâtie au XIX^e siècle sur les anciennes fortifications, et la campagne. Schématiquement, on reconstruit, on rénove dans la deuxième ceinture (les quartiers du début du siècle: Pâquis, Jonction, Plainpalais, Malagnou, les Eaux-Vives...); et on construit dans la troisième ceinture, là où la ville a poussé dans l'après-guerre: une large périphérie partiellement urbanisée, où les villas sont nombreuses. La plus grande partie est située en «zone de dé-

administratif (exécutif de la ville), le projet Rossetti marquerait là aussi un tournant: il demande un «déclassement mesuré de terrains agricoles, par exemple jusqu'à la limite urbaine de l'autoroute de contournement». Une revendication des milieux immobiliers qui n'a pas réussi, jusqu'à présent, à ébranler le consensus politique — certains diraient le tabou — sur une zone agricole qui couvre pourtant 55% de la surface du canton, et contribue à rejeter une part de la population active de Genève en France voisine ou dans le canton de Vaud. Débat à dimension régionale. Et pourtant, l'ardent régionaliste Claude

Des barres sur le lac

Jamais, depuis le Plan Brailard (1937), Genève n'avait connu vision d'urbanisme aussi audacieuse. En deux ans, quatorze architectes, économistes et autres professions, dont curieusement trois employés du Département des travaux publics, ont préparé un projet révolutionnaire. Partant d'un constat de saturation de Genève, «500 mètres de ville en plus» prévoit — affront aux bourgeois — des immeubles barres aux allures de banlieues ouvrières sur le très cossu coteau de Cologny, ainsi que sur l'autre rive, à Pregny. Reliant les deux cités nouvelles de près de 30 000 logements, une grande traversée de la rade en forme de pont suspendu. «Le mérite de ce plan est de montrer qu'il y a une alternative au développement vers l'autoroute de contournement», souligne l'urbaniste Jacques Vicari. Le projet est inachevé, un brin provocateur, et très fonctionnel. Voulant réhabiliter les grands ensembles, il aligne les barres uniformes, que seul différencie un accès inégal au lac. Pour diminuer le trafic pendulaire, il mêle habitat et activités — mais combien seraient les habitants qui travaillent sur place? «Au moins, commente le géographe Claude Raffestin, il a une cohérence organique.»



Créer «500 mètres de ville en plus» sur les rives du lac

Raffestin n'est pas favorable au déclassement: *«Il faudrait d'abord que cette collectivité sache où elle va. En attendant, la zone agricole est une poche à temps pour l'avenir du canton.»*

Une Genève trop dense? Michel Rossetti est loin d'être seul à le clamer. Pour le groupe d'architectes qui ont réalisé un projet audacieux intitulé «500 mètres de ville en plus» (*voir encadré*), c'est plus qu'un constat, c'est un véritable cri du cœur. Genève, dénoncent-ils, collectionne les «aberrations». Les exemples abondent: immeubles en îlots fermés, sans vie, sans convivialité (Minoteries, Montbrillant), espaces sacrifiés (Gourgass, pointe de la Jonction, couverture des voies CFF à Saint-Jean). Si Michel Rossetti touche au tabou agricole, le projet «500 mètres de ville en plus», lui, propose une extension de la ville le long des rives du lac, aujourd'hui parsemées de villas. Il y implante des barres uniformes, agrémentées d'es-

paces verts, où le logement cohabite avec des activités économiques.

Une véritable systématisation de la «mixité», le credo en vogue en matière d'urbanisme. La séparation de la ville en zones d'habitat, d'industrie ou d'activités tertiaires a des inconvénients majeurs: quartiers morts le soir, trafic pendulaire que le réseau routier ne peut plus absorber. Depuis quelques années, l'option inverse, soutenue par les écologistes, cheval de bataille de l'alliance rose-verte-rouge, prend le pas.

Dans les ceintures

La mixité est aussi l'un des objectifs du projet Rossetti: il propose une décentralisation des activités dans les ceintures d'habitat. En égalisant la répartition emplois-logements sur l'ensemble de la cité, il pourrait contribuer à une meilleure animation des quartiers et permettre d'espérer une diminution des déplacements

pendulaires. Mais peut-on escompter que les personnes actives s'installent au plus près de leur lieu de travail?

Pour Jacques Vicari, le projet risque bien d'arriver à fins contraires: *«Avec ses ambitions d'hypercentre, il ne va réussir qu'à accroître les problèmes.»* La raison: avec 87 000 résidents actifs et 132 000 emplois, Genève souffre d'un déséquilibre qui va croissant. En surface, on estime que l'équilibre «un logement/un emploi» s'établit à 80 m² d'habitat pour 20 m² d'activités. Pour réintroduire du logement en ville, le canton vise une proportion de 90 pour 10. Le projet Rossetti, lui, veut étendre à la zone de développement la proportion admise dans les quartiers anciens: 70/30. Soit une tertiarisation accrue de Genève, et donc plus de pendulaires.

Que Jacques Vicari, vice-président d'une commission d'urbanisme présidée par le conseiller d'Etat Christian Grobet, s'en prenne au projet peut s'expli- ▶▶▶

►►► quer en partie par le sourd affrontement entre la ville et l'Etat. A Genève, le canton, qui a le monopole des autorisations de construire, détient pratiquement tous les pouvoirs en matière d'urbanisme. Les communes émettent des préavis ou établissent des plans directeurs que l'Etat est libre de suivre ou non. Or la densification reste l'option fondamentale du plan directeur cantonal de 1989 ou du concept d'aménagement voté par le Grand Conseil en 1988, qui parle «d'utilisation optimale des zones à bâtir existantes». Lancé en pleine campagne électorale pour les élections communales, le projet Rossetti cache à peine son côté provocateur — il va jusqu'à réclamer une nouvelle répartition des compétences. Une nouvelle pointe contre le tout-puissant chef du Département des travaux publics, Christian Grobet?

Architecture passe-partout

Les reproches des urbanistes aux conseillers d'Etat sont connus: politique du coup par coup, sans vue d'ensemble. C'est d'abord le résultat d'un arsenal de mesures, qui a le mérite d'empêcher les excès, de préserver les sites existants, mais qui modèle ce qu'un professionnel



Michel Rossetti lance le débat

Colloque Genève 2001

organisé par la Ville de Genève.

Mardi 5 mars 1991 à 20 h.

Uni Dufour, auditoire Piaget avec la participation de Christian Grobet et Claude Haegi, conseillers d'Etat, Michel Rossetti et Madeleine Rossi, conseillers administratifs, et animé par Jean-Claude Péclet, rédacteur en chef de «L'Hebdo».

appelle «de l'architecture passe-partout» — pour qu'un projet aboutisse, on a dénombré jusqu'à 57 filtres! Résultat, ensuite, d'une méthode qui consiste à aménager le territoire par découpages.

Comment y remédier? C'est l'une des questions qui conditionnent tout débat d'urbanisme à Genève. Réponse avancée par nombre de professionnels: la création d'un poste d'architecte cantonal, sur le modèle vaudois ou valaisan, capable de dessiner une vision urbaine, cohérente. Disposant même de pouvoirs directifs: «Il faut cesser de croire qu'on peut se contenter d'un aménagement négocié. Il doit aussi être dirigé», estime Olivier Jornod, l'un des auteurs de la réflexion sur Sécheron. Le jugeant inutile, ou peut-être encombrant, Christian Grobet y est opposé.

Opération politique ou vision d'avenir, «Genève 2001», soumis selon une démarche originale à la discussion publique, a le mérite de susciter autant de questions — dimension régionale, répartition des pouvoirs, place du trafic en ville, etc. — qu'il n'apporte de réponses. Car la multiplication des projets d'urbanisme, à Genève, est peut-être le signe de l'essoufflement d'un modèle. Le débat promet. ■

Alain Maillard